

RAPPORT ANNUEL SUR LE TRAITEMENT ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE



**SIVU du MOULIN des FEES
2013**

SOMMAIRE

Historique : P. 3 à 4

Fonctionnement :

- **La Station** P. 5
- **Le Réseau** P. 6

Bilan quantitatif : P. 7 à 10

Bilan financier : P. 11 à 16

Annexes :

- 1. Compte administratif 2010**
- 2. Analyses d'eau**
- 3. Rapport annuel SAUR**
- 4. Convention CCVS**

HISTORIQUE

A l'origine, les communes du SIVU produisaient et distribuaient elle-même leur eau potable. Le premier syndicat a été créé en 1938 entre les communes de Villy et Lignorelles mais uniquement pour le captage de la source de Villy, chaque commune restant responsable de sa distribution. Un second syndicat, le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Ligny le Châtel, s'est constitué entre les communes de Venouse, Rouvray, Varennes et Méré, en 1962. Il possédait deux point de captage, l'un à Venouse pour les communes de Rouvray et Venouse, l'autre à Ligny le Châtel pour alimenter les communes de Varennes et Méré.

Les autres communes du canton, Ligny le Châtel, Maligny, Pontigny, La Chapelle Vaupelteigne, possédaient leur propre source et leur réseau de distribution.

Suite à la sécheresse de 1976, les communes de Ligny le Châtel (et ses deux hameaux de Lordonnois et des Près du Bois), Maligny et Pontigny ont décidé de se regrouper pour former un service des eaux commun au sein du SIVOM de Ligny le Châtel. Le S.I.A.E.P. de la région de Ligny le Châtel, possédant une source importante au Moulin des Fées, un accord a été conclu pour l'utilisation commune de cette source entre les deux syndicats. Le S.I.V.O.M a été autorisé à capter un maximum de 2000 M3 par jour sur la source. En contrepartie il s'est engagé à traiter l'eau pour alimenter les communes de Varennes et Méré.

En 1993, la commune de Fontenay près Chablis connaissant des problèmes de nitrate sur sa source, a demandé son adhésion au SIVOM. Bien que ne faisant pas partie du canton, cette adhésion a été acceptée et une connexion a été établie avec cette commune à partir du réseau de distribution de Maligny.

En 1995, le SIVOM a été transformé en Communauté de Communes de la Vallée du Serein (C.C.V.S.). Le service des eaux du SIVOM ne couvrant pas la totalité du territoire communautaire, il a été créé un syndicat intercommunal à vocation unique pour la gestion de l'eau des communes de Ligny le Châtel, Maligny, Pontigny et Fontenay près Chablis : le SIVU du Moulin des Fées.

A partir de 1995, la source du Moulin des Fées, outre ses problèmes de turbidité, a commencé à connaître une teneur en nitrates et en pesticides supérieure aux normes autorisées. Face à cette situation, la CCVS a décidé, en 2001, de construire une nouvelle station de traitement de l'eau potable pouvant traiter la turbidité, les nitrates et les pesticides.

Les communes de Villy et Lignorelles connaissant également des problèmes sur la teneur en nitrate de leur eau brute il a été décidé de créer une interconnexion avec ces deux communes à partir du réseau de distribution de Maligny. En 2003, ces deux communes ont adhéré au SIVU du Moulin des Fées.

A l'occasion d'un projet d'assainissement du Syndicat d'assainissement de la Garenne, regroupant les communes de La Chapelle Vaupelteigne, Villy, Lignorelles et Maligny, la commune de La Chapelle Vaupelteigne a profité de la création du réseau d'assainissement entre ces communes pour se connecter au réseau d'eau potable du SIVU du Moulin des Fées.

Désormais le SIVU du Moulin des Fées regroupe 7 communes (Ligny le Châtel, La Chapelle Vaupelteigne, Lignorelles, Maligny, Pontigny, Fontenay près Chablis et Villy) et traite l'eau de deux autres communes (Vareennes et Méré).

Un projet d'interconnexion du réseau du SIVU avec les communes de Venouse et Rouvray est à l'étude. Dès qu'il sera réalisé, toutes les communes desservies faisant partie de la CCVS, il sera possible que la communauté de communes prenne la compétence traitement et distribution de l'eau potable.

Jusqu'au 31 décembre 2013, la station de traitement ainsi que les interconnexions avec les communes de Villy et La Chapelle Vaupelteigne étaient propriété de la CCVS. Depuis le 1^{er} janvier 2014, suite à la fusion de la CCVS et de la CCC, ces biens sont devenus propriété de la Communauté de Communes du Pays Chablisien (CCPC). La gestion de ces équipements reste confiée, par convention, au SIVU du Moulin des Fées qui gère l'ensemble de la distribution.



Ancienne station

FONCTIONNEMENT

La station :

Le SIVU prend son eau brute à la source du Moulin des Fées, située le long du CD 91, entre Ligny le Châtel et Maligny et appartenant au SIAEP de Ligny le Châtel.

Cette source est captée dans un réservoir de l'ancienne station de pompage par trois pompes immergées d'un débit de 40 M3 l'une. Le débit de la source est estimé entre 3500 et 4800 M3/ jour (estimation du 29 mai 1974) et nous pompons, dans les périodes de pointe, un maximum de 1 500 M3/jour. Le trop plein de la nappe se déverse dans un chenal qui aboutit au Serein après avoir traversé la propriété privée du Moulin des Fées.

L'eau brute est ensuite envoyée à la nouvelle station de traitement, située de l'autre côté du CD 91. Elle subit un premier traitement pour la turbidité grâce à un filtre à sable. Une partie passe ensuite dans un filtre biologique à pouzzolane pour capturer les nitrates et ramener la teneur de l'eau brute à 0 mg/litre. A la sortie de ce filtre, cette eau est mélangée à de l'eau sortant du filtre à sable, pour obtenir une teneur en nitrate comprise entre 20 et 35 mg/litre maximum. Le dernier traitement consiste à un passage sur deux filtres à charbon actif pour éliminer toute présence de pesticides et affiner la filtration.

L'eau entièrement traitée est ensuite stockée dans une première bache d'une capacité de 70 M3 servant pour le lavage des filtres. La surverse de cette première bache rejoint une citerne de 220 M3 où un chloromètre ajoute automatiquement la quantité de chlore gazeux nécessaire en fonction des besoins et de la réglementation en vigueur.

Deux pompes situées dans cette bache et fonctionnant en parallèle, distribuent l'eau au réservoir de Ligny le Châtel pour alimenter les communes du SIVU (débit 100 M3/h chaque) et deux autres, d'un débit de 15 M3/h chacune, alimentent le réservoir de Méré pour les communes du SIAEP à savoir Varennes et Méré.

L'ensemble du fonctionnement de la station de traitement est automatisé et géré par un automate. La complexité de cet équipement a amené le SIVU à confier la maintenance à une société spécialisée : la SAUR. Cette société fournit à la collectivité un rapport mensuel comprenant les différentes mesures (nitrate, nitrite, turbidité, chlore...) et un rapport annuel avec les volumes pompés et distribués.

Les eaux de lavage des filtres sont acheminées dans une lagune de décantation équipée d'un silo épaisseur , puis sur deux filtres à sable, avant de se déverser dans le trop plein de la source.

Le réseau de distribution :

Trois conduites principales partent de la station :

- L'une d'un diamètre de 80 mm en direction du réservoir de Méré
- L'une de 200 mm, en direction du réservoir de Ligny le Château d'une capacité d'environ 800 M3 et situé à 165 m d'altitude sur la commune de Varennes.
- L'une de 150 mm, en direction de la commune de Maligny. Cette dernière est alimentée soit directement par la station lorsque les pompes sont en fonctionnement, soit par la conduite reliée au réservoir de Ligny quand les pompes sont à l'arrêt.

La commune de Pontigny et celle de Ligny le Château, avec les hameaux de Lordonnois et les Prés du Bois sont alimentées directement par le réservoir de Ligny le Château. Toutefois, en raison des différences d'altitude, un surpresseur a été installé au Prés du Bois pour fournir le château d'eau de la commune de Lordonnois (120 M3).

La commune de Pontigny n'a plus de château d'eau et ne possède pas de bouclage. Ceci entraîne quelques difficultés lorsque des interventions sont nécessaires sur certaines conduites de Ligny le Château.

Les autres communes sont alimentées à partir de la conduite principale reliant la station (ou le réservoir de Ligny) à Maligny. Après avoir alimenté la commune de Maligny, elle se divise :

- Soit en direction de Fontenay près Chablis. Un groupe de reprise a été installé (rue des Coteaux Fleuris à Maligny) pour propulser l'eau dans un château d'eau situé à la ferme des Roncières (capacité 200 M3). De là, l'eau est distribuée en gravitaire sur la commune de Fontenay.
- Soit en direction de Villy. A partir de cette commune un groupe de reprise alimente les châteaux d'eau de La Chapelle Vaupelteigne, Villy et Lignorelles. Le château d'eau de Lignorelles étant bas, il est équipé d'un surpresseur.

BILAN QUANTITATIF

Au cours de l'année 2013, nous avons pompé 388 173 M3 d'eau dans la nappe (344 635 M3 en 2012, 346 027 M3 en 2011, 347 146 M3 en 2010, 371 743 M3 en 2009 et 388 476 M3 en 2008) soit, pour cette année une hausse de 12,63% par rapport à 2012. Pour 2013, nous retrouvons pratiquement le volume pompé en 2008. Ils se décomposent comme suit :

- traitement de 43538 M3 (45 106 M3 en 2012, 52 050 M3 en 2011, 40 701 M3 en 2010, 42 476 M3 en 2009 et 59 448 M3 en 2008) pour les communes de Varennes et Méré, soit une diminution de 3,5% par rapport à 2012. En 2008 et 2011, la forte consommation était est due à des fuites sur la conduite entre la station et le château d'eau de Méré.
- pompage de 85 288 M3 (71 063 M3 en 2012, 68 781 M3 en 2011, 67 569 M3 en 2010, 64 051 M3 en 2009) pour le lavage des filtres et les besoins propres à l'usine de traitement (analyseurs, ensemencement des filtres, nettoyage de la lagune...). Les eaux de lavage représentent donc 22 % des volumes pompés (20,62% en 2012, 19,90% en 2011, 19,50% en 2010, 17,20% en 2009 et 15 % en 2008). Le besoin de lavage augmente au fur et à mesure que nos divers filtres s'encrassent. Le changement du charbon actif et du pouzzolane s'impose pour l'année 2015.
- pompage de 259 347 M3 (228 466 M3 en 2012, 225 196 M3 en 2011, 238 876 M3 en 2010, 265 216 M3 en 2009 et 267 750 M3 en 2008) pour les besoins de nos abonnés. Après une baisse jusqu'en 2011, nous constatons une certaine reprise de la consommation (+13,50% entre 2012 et 2013) avec 30 881 M3 supplémentaires.

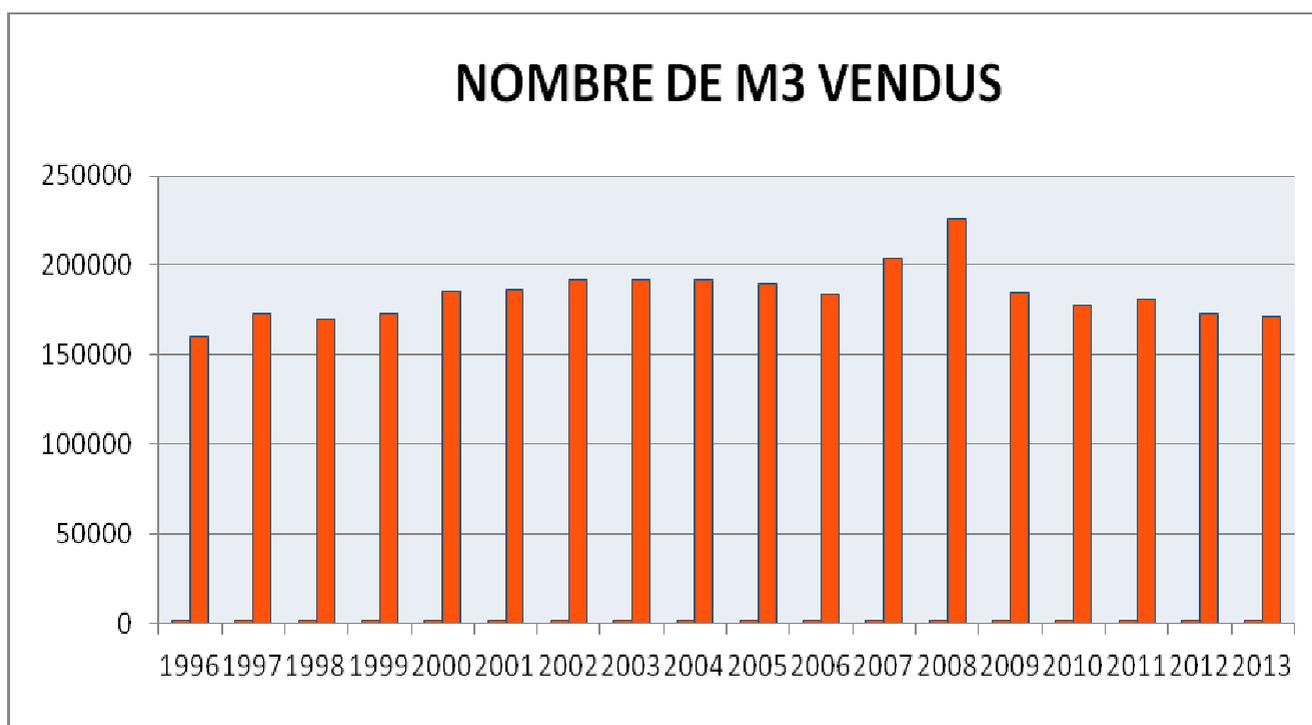
Sur les 259 347 M3 pompés pour notre compte, 171 804 M3 (173 233 M3 en 2012 et 181 508 M3 en 2011) ont été facturés à nos abonnés à partir de 1933 concessions (1 923 en 2012 et 1 920 en 2011). Ils se répartissent de la façon suivante :

- **La Chapelle Vaupelteigne :** 5 660 M3 pour 82 concessions (5 540 en 2012 et 6 327 en 2011) soit +2%
- **Fontenay près Chablis :** 8 592 M3 pour 124 concessions (8 185 en 2012 et 10 909 en 2011) soit +5%
- **Lignorelles :** 11 105 M3 pour 131 concessions (10 641 en 2012 et 12 310 en 2011) soit +4,5%
- **Ligny le Château :** 62 452 M3 pour 661 concessions (63 933 en 2012 et 65 080 en 2011) soit - 2,31%
- **Maligny :** 43 335 M3 pour 471 concessions (44 252 en 2012 et 45 190 en 2011) soit - 2%

- **Pontigny :** 35 884 M3 pour 405 concessions (36 015 en 2012 et 36 067 en 2011) soit - 0,5%
- **Villy :** 4 776 M3 pour 59 concessions (4 667 en 2012 et 5 625 en 2011) soit + 2,30%

D'une façon générale notre consommation d'eau ne cesse de diminuer. Elle se situe au niveau le plus bas depuis la création du SIVU. En 2003, nous avons facturé 191 437 M3 pour 1 569 abonnés. Aujourd'hui, avec 1 933 abonnés nous atteignons 171 804 M3. En 2003, nous étions à une consommation moyenne de 122 M3 par abonné. En 2013, nous sommes à 90 M3. Pour 2013, toutes les petites communes sont en hausse alors que les 3 plus grosses communes sont en baisse, bien que la variation soit minime. La plus forte hausse étant sur la commune de Fontenay près Chablis avec - 5%.

Si cette baisse générale et constante de la consommation peut nous satisfaire quant à la préservation de la ressource, elle n'est pas neutre sur la répartition des coûts de production et son impact sur le prix de revient du M3 d'eau vendu.



En 2013, nous sommes pratiquement au niveau de 1996.

Pour l'année 2013, la production d'eau traitée pour notre syndicat s'est répartie comme suit :

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2012	18 832	20 727	19 354	19 153	16 244	18 437	18 892	19 822	22 696	19 305	15 847	19 157	228 466
2013	16 973	19 887	19 050	17 774	25 166	15 401	18 982	28 473	21 850	29 450	28 684	17 657	259 347

En 2013, les pointes de production sont assez surprenantes. Elles se situent en mai (+ 8 922 M3 par rapport à 2012), puis en octobre et novembre avec respectivement + 10 145 M3 en octobre et + 12 837 M3 par rapport aux mêmes mois de 2012. En 2012, les pointes se situaient en février et septembre. Les mois de juin et janvier sont les plus faibles de l'année.

Notre production mensuelle moyenne est de 21 612 M3 soit 720 M3/jour (626 M3/jour en 2012, 616 M3/jour en 2011, 654 M3/jour en 2010 et 733 M3/jour en 2008). Le maximum est au mois de novembre avec 956 M3/jour et le minimum en mai avec 513 M3/jour. Le potentiel de production de la source est estimé à 2 000 M3/jour.

Avec 259 347 M3 produits et 171 804 M3 vendus, notre réseau enregistre un taux de déperdition de 33,75%. Il était de 24,17% en 2012, 19,39% en 2011, 25,75% en 2010, 31% en 2009, 28,60% en 2007, de 32 % en 2005 et 35,56% en 2006. Cette déperdition correspond à la quantité d'eau utilisée sur les bornes à incendie pour les contrôles, les incendies ou l'utilisation pour le lavage des rues mais aussi les fuites sur le réseau. Notre réseau semble afficher une baisse de performance et une recherche systématique de fuites serait souhaitable. Les normes nationales fixent à 25% la norme de déperdition maximale pour juger un réseau très performant.

Pour les communes de Varennes et Méré la répartition annuelle se décompose comme suit :

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2012	4 604	4 630	4 185	4 526	3 300	3 468	2 969	3 623	3 591	3 255	2 817	4 138	45 106
2013	3 478	3 418	3 940	3 546	4 839	3 274	3 387	4 675	3 166	2 866	4 444	2 505	45 538

Là consommation globale reste stable avec toutefois une forte baisse de janvier à avril mais aussi une forte augmentation en mai, août et novembre. La consommation la plus basse se situe au mois de décembre avec 2 505 M3.

Les besoins en eau de lavage se répartissent comme suit :

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2012	6 988	6 429	5 929	6 414	5 624	6 201	6 237	6 011	5 404	6 878	3 964	4 984	71 063
2013	5 020	6 917	9 715	6 549	8 934	5 729	5 638	9 773	9 034	7 274	7 587	3 118	85 288

Les pointes en eau de lavage correspondent aux pointes de consommation des abonnés mais aussi aux pointes de turbidité de l'eau brute qui encrassent les différents filtres et nécessitent des lavages plus fréquents. Le besoin en eau de lavage est d'environ 233 M3 par jour. Nous constatons une forte augmentation depuis le mois d'août sans doute en raison de la saturation de nos différents filtres.

Au cours de l'année, nous avons consommé 7 568 litres d'éthanol (idem à 2012), 2 925 kg de WAC (1 950 kg en 2011, 975 kg en 2010 et 1 760 kg en 2009) et 2 208 litres d'acide sulfurique pour le traitement des eaux brutes (6624 litres en 2012). Les variations dans les quantités consommées dépendent des périodes d'approvisionnement mais aussi de la qualité des eaux brutes. Plus l'eau brute est chargée en turbidité et en nitrate plus le besoin de produits est important.

Malgré une teneur en nitrate des eaux brutes presque toujours au-dessus de 50 mg/l, avec des pointes jusqu'à 70 mg/l en février et novembre, nos eaux traitées se sont toujours situées en dessous de 50 mg/l. Toutefois, cette année il a été difficile de rester en dessous des 35 mg/l maximum que nous nous étions fixés. Le filtre à pouzzolane fonctionne par un mélange de 50% d'eau traitée à 0 mg/l de nitrate et 50% d'eau brute non traitée. Pour atteindre le seuil que nous nous sommes fixé, il convient de modifier le filtre pour traiter plus de 50% d'eau brute à 0 mg/l.

Les mesures de turbidité se situent entre 0.5 et 1 NFU. Quelques pointes supérieures à 1,2 NFU ont été constatées en janvier, avril puis en fin d'année. La forte pluviométrie du premier semestre 2013 a influencé la turbidité de l'eau brute, celle-ci pouvant monter jusqu'à des valeurs au-delà de 60 NFU sur une très courte durée et rester en permanence au environ de 20 NFU. Le maximum mesuré est de 100 NFU le 5 novembre 2013. Ces pics imposent des lavages de filtre plus fréquents et expliquent l'augmentation du besoin en eau de lavage.

Pour les pesticides nous ne constatons aucune trace dans les eaux traitées.

L'action entreprise avec la Chambre d'agriculture, la D.D.A.F, l'agence de l'eau et la CCVS pour la protection du captage de la source du Moulin des Fées s'est poursuivie en 2013. A ce jour, nous comptons 82 hectares mis en herbe et 167 hectares en limitation de traitements phytos. Des actions ont débuté pour la partie en vignes et sensibiliser les exploitants à la viticulture biologique. La problématique est beaucoup plus compliquée sur ce sujet.

29 exploitations agricoles se sont impliquées dans notre action.

Pour 2013, le coût de l'opération a été de 16 666 € et nous attendons une subvention de 9 115 €.

BILAN FINANCIER

Nos dépenses de fonctionnement se sont élevées à 607 513,54 €. Elles étaient de 640 673,69 € en 2012 et 875 710,76 € en 2011. Nos recettes se sont élevées à 638 525,85 € soit un excédent de fonctionnement de 31 012,31 €.

Nos dépenses d'investissement se sont élevées à 22 415,37 € correspondant à 13 514,37 € de remboursement d'emprunt et 8 901 € d'amortissement de subvention. Nos recettes se sont élevées à 313 273,89 € soit un excédent 290 858,52 €. Aucuns travaux n'ont été programmés sur la section investissement en 2013.

Pour avoir les frais réels de fonctionnement 2013, et définir le prix de revient hors taxe du mètre cube d'eau, il convient d'apporter certaines modifications avec des sommes à soustraire ou à additionner.

Il convient de déduire :

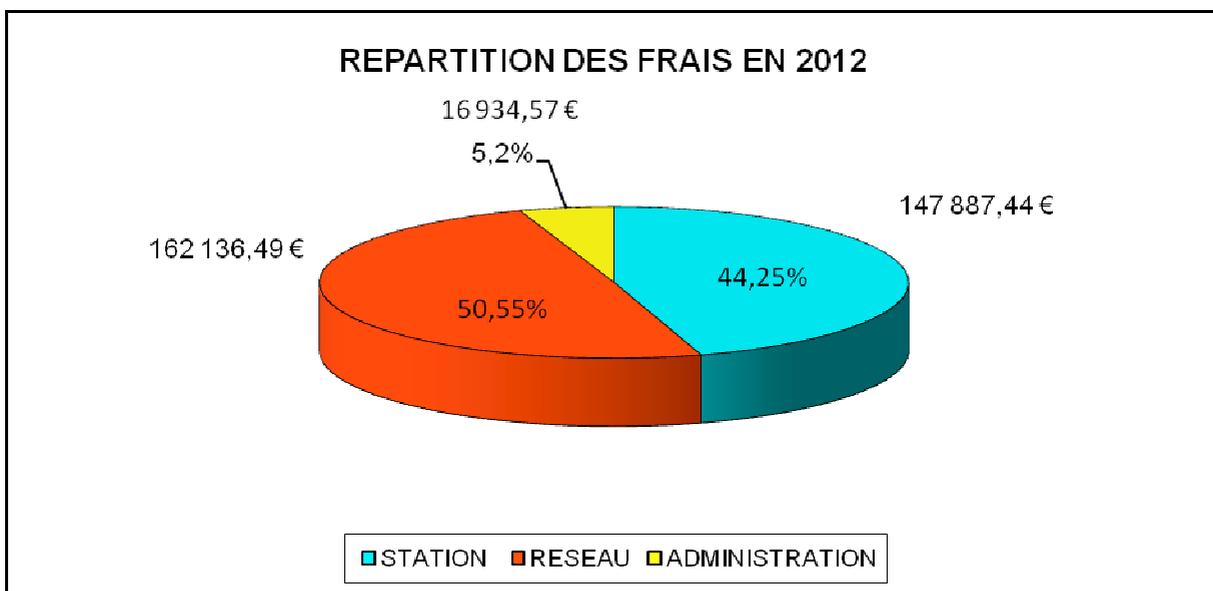
- **12 229,75 €** (compte 704) de recettes en atténuation des 14 901,46 € de travaux réalisés par le SIVU (fonctionnement + investissement).
- **77 269 €** pour les amortissements 2013.
- **70 462,73 €** de redevance due à l'agence de bassin mais que nous percevons en recettes de la part de nos abonnés.
- **222 331,92 €** de taxe d'assainissement que nous percevons des communes mais que nous reversons aux communes.

Pour les frais de réseau, il convient aussi d'ajouter aux intérêts des emprunts (12 082,29 €), le capital des emprunts, à savoir les 13 514,37 € comptabilisés dans la section investissement soit un total de **25 596,66 €**.

Pour les frais de station, il convient d'ajouter 17 355,90 € correspondant à une semestrialité du contrat SAUR, non réglé au 31.12. 2013.

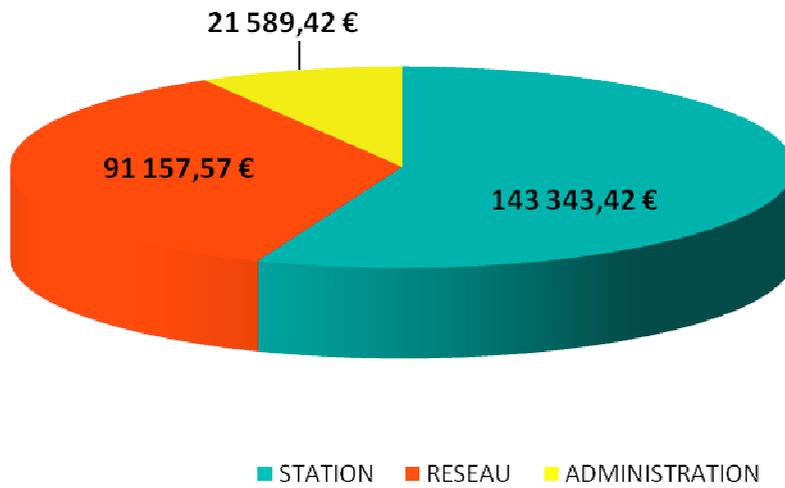
Compte tenu de ces éléments, les dépenses propres au fonctionnement du SIVU pour 2013 s'élèvent à **256 090,41 €** (326 958,50 € en 2012, 314 947,50 € en 2011, 273 137,65 € en 2010). Elles se décomposent comme suit :

- 143 343,42 € (147 887,44€ en 2012, 146 568,23 € en 2011) pour le fonctionnement de la station,
- 91 157,57 € (162 136,49 € en 2012, 147 964,24 € en 2011) pour l'entretien du réseau,
- 21 589,42 € (16 934,57 € en 2012, 20 415,03 € en 2011) pour les frais administratifs.

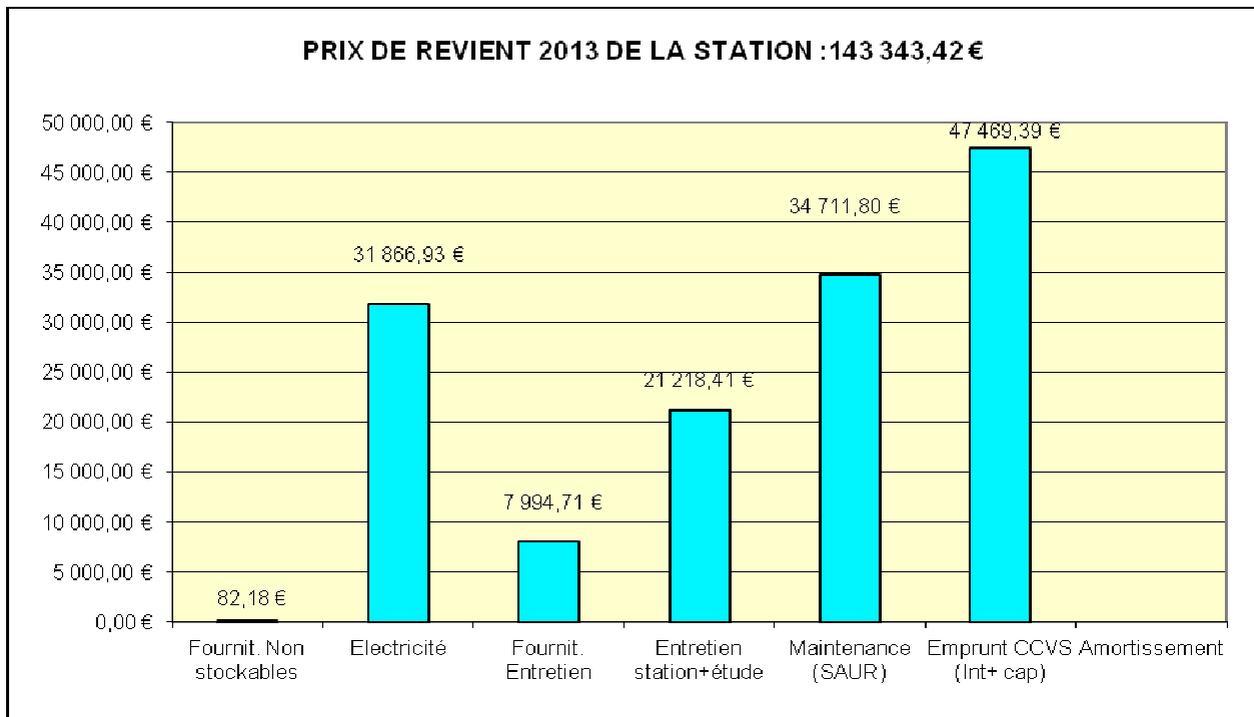


Entre 2012 et 2013, nous pouvons constater une certaine modification dans la répartition des charges entre les frais de réseau, de station et d'administration. Il convient de noter une forte baisse au niveau des frais de réseau du fait que nous n'avons réalisé aucuns travaux en 2013. Les frais administratifs ont légèrement augmenté par rapport à 2012 notamment eu raison de remboursement à l'ex CCVS avant la clôture des comptes. Les frais pour la station restent stables.

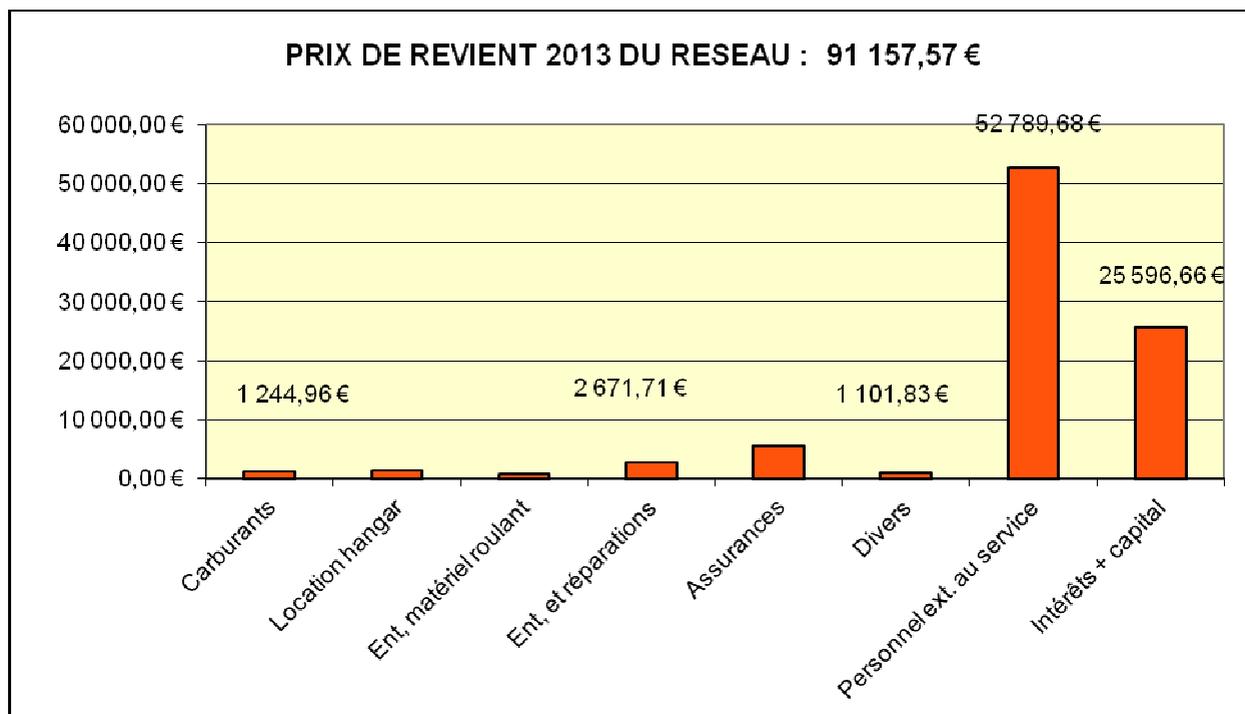
REPARTITION DES FRAIS EN 2013



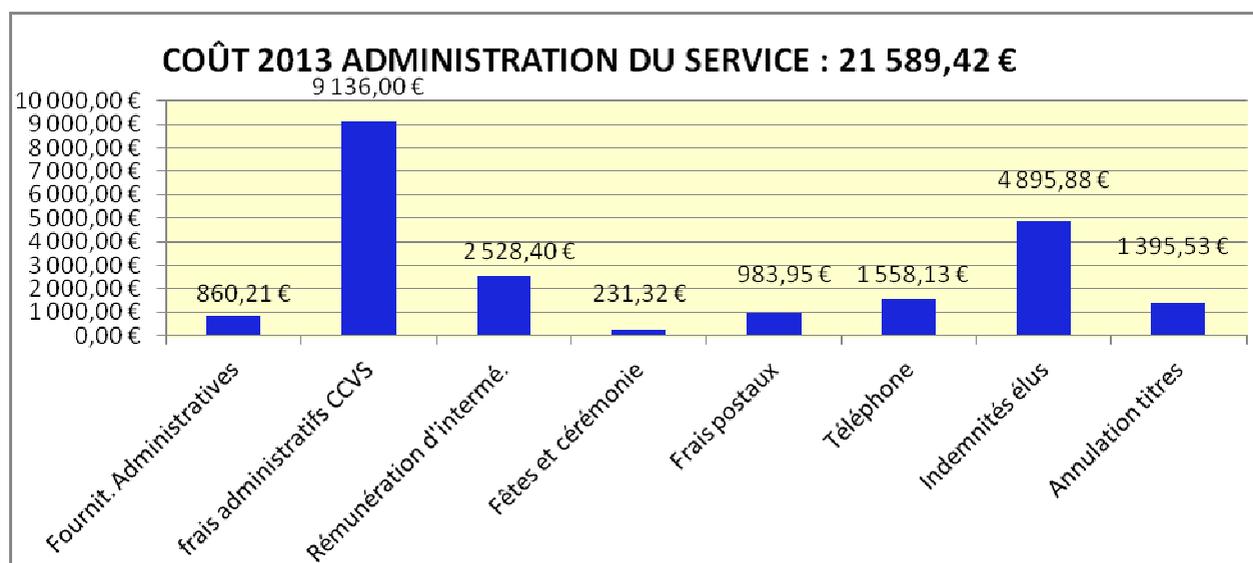
Les frais pour le fonctionnement de la station se décomposent comme suit :

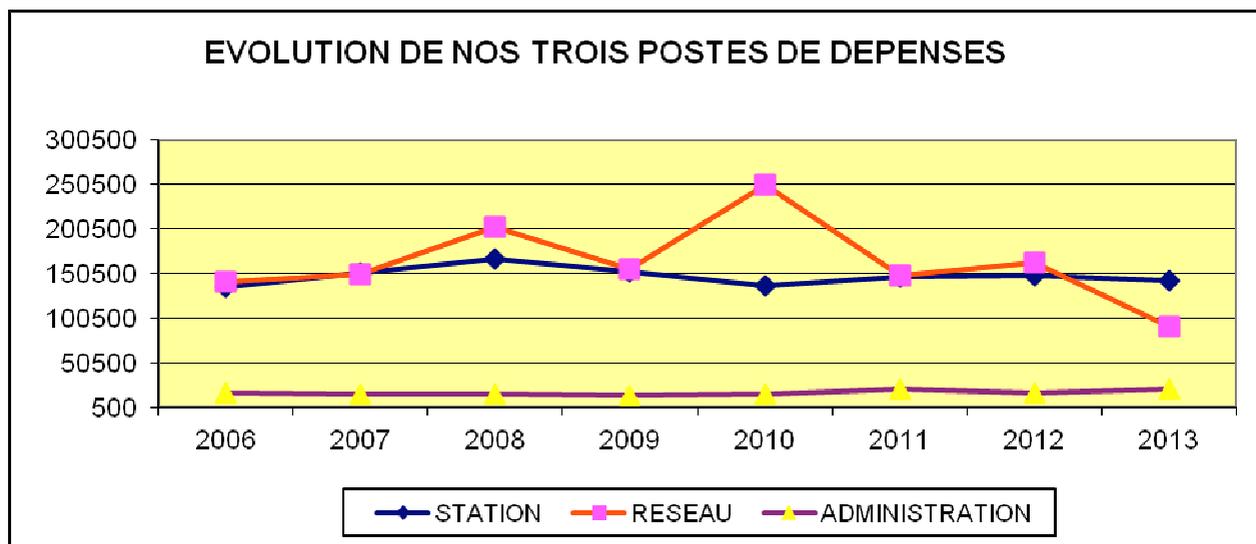


Ceux pour l'entretien du réseau donnent les sommes suivantes:



Enfin, les frais administratifs s'évaluent comme suit :





Depuis 2006, nos frais de fonctionnement sont relativement stables. Ils fluctuent au niveau du réseau et de la station en fonction de nos travaux.

La pointe observée sur le réseau en 2008 correspond aux travaux de Lignorelles. La pointe sur la station, en 2008, correspond au changement du charbon actif dans le filtre à pesticides et celle de 2010 à la régularisation des taxes de l'Agence de l'Eau. Au niveau administratif, la pointe de 2011 correspond à la régularisation des factures suite à des fuites importantes chez des abonnés.

A partir de ces données, et compte tenu des 171 804 M3 vendus, nous pouvons établir le prix de revient du mètre cube d'eau distribuée comme suit :

Prix de revient du M3 2013 à partir des frais réels 2013

	2013	2012	2011
Coût du M3 pour le réseau	0,53 € HT	0,93 € HT	0,81 € HT
Coût du M3 pour la station	0,83 € HT	0,74 € HT	0,80 € HT
Coût du M3 pour l'administratif	0,12 € HT	0,11 € HT	0,11 € HT
TOTAL	1,48 € HT	1,78 € HT	1,72 € HT

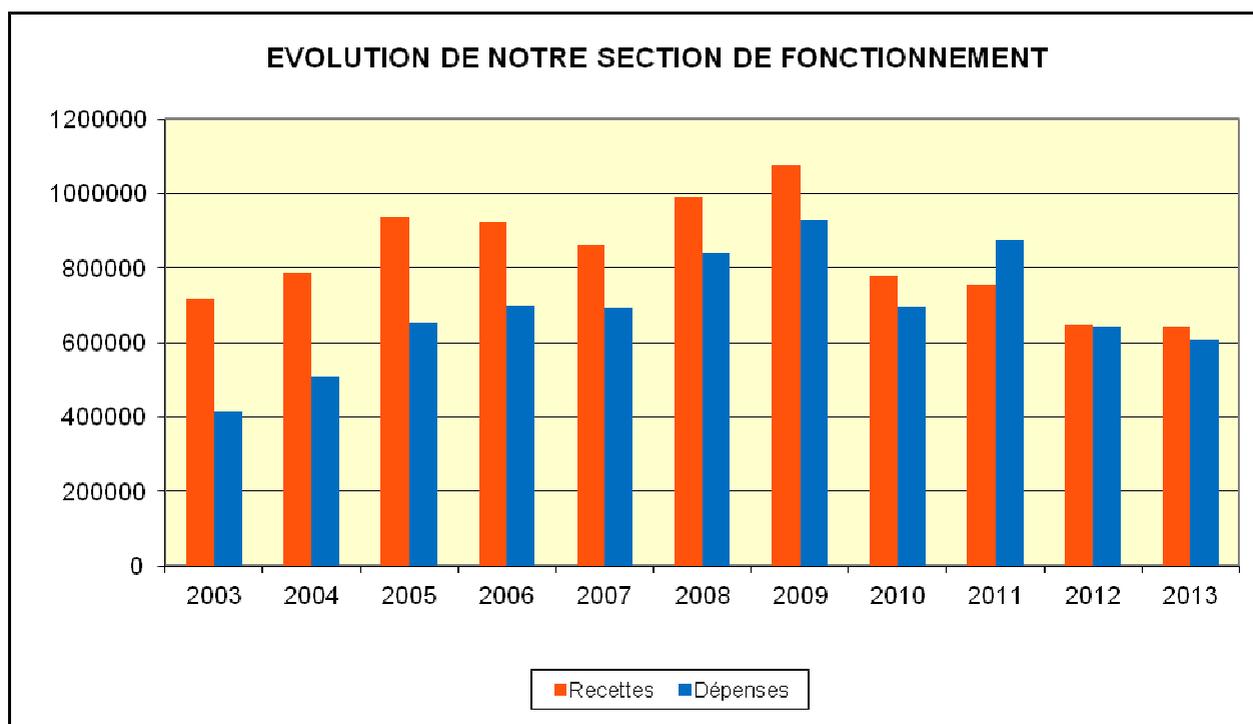
En analysant nos recettes 2013, nous pouvons définir le prix de vente réel du M3 de la façon suivante :

Prix de vente du M3 2013

	2013	2012	2011
Prix de vente du M3	1,30 € HT	1,20 € HT	1,20 € HT

Prime fixe ramenée au M3 vendu	0,36 € HT	0,38 € HT	0,34 € HT
Traitement eau pour le SIAEP (18 892 €)	0,11 € HT	0,11 € HT	0,12 € HT
TOTAL	1,77 € HT	1,69 € HT	1,66 € HT

Avec 640 673,69 € de recettes et 607 513,54 € de dépenses, notre section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 31 012,31 € (9 981,33 €, 120 461,76 € de déficit en 2011, 82 620,02 € d'excédent en 2010).



Par contre, suite à l'écriture comptable de régularisation de nos amortissements en 2011, notre section d'investissement avec 22 415,37 € de dépenses et 313 273,89 € de recettes se trouve excédentaire 290 858,52 €.

Avec 31 012,31 € d'excédent de fonctionnement et 290 858,52 € d'excédent d'investissement, notre résultat net comptable est excédentaire de 321 870,83 € (245 986,22 € en 2012 et 120 603,22 € en 2011). Cette situation n'est pas confortable et nous oblige à ne régler nos travaux qu'en investissements.

Toutefois, il convient de pondérer ce résultat purement comptable. En effet, sur 2013, la SAUR n'a mis en recouvrement que 50% de son contrat de maintenance soit 17 355,90 € (facture arrivée trop tard pour être prise en compte par la perception). D'autre part, concernant les redevances dues à l'agence de bassin, cette dernière n'a mis en recouvrement, au titre de 2013, que 70 462,73 €. En 2012, notre contribution était de 125 825,07 € et en 2010 de 212 501,56 €. Cette manière de percevoir les taxes (régularisation une année sur deux) fausse nos comptes de résultats et la répercussion sur le prix de revient du M3 est d'environ 0,40 € ce qui ramène le prix de revient du M3 à environ 1,80 € HT.

Pour l'année 2013, la taxe d'assainissement, reversée aux communes, était de :

- 1.50 € TTC le M3 pour la commune de Ligny le Châtel,
- 1,40 € TTC pour le SIA de la Garenne (communes de Maligny, Lignorelles, La Chapelle et Villy),
- 1.77 € TTC pour la commune de Pontigny.

La prime fixe, réclamée à chaque abonné est de 32 € HT (31 € en 2009).

Sur l'année 2013, nous n'avons réalisé aucune opération de modernisation.

Les travaux de renforcement de la rue Neuve et de la rue de Méré ont été une nouvelle fois reportés, car prévus conjointement avec des travaux d'assainissement pluvial pour la première et d'enfouissement électrique pour la seconde.

Le changement de politique du Conseil Général, pour l'aide apportée à la rénovation des réseaux, pénalise considérablement les syndicats et nous oblige à la plus grande prudence dans nos investissements.